



## RÉSIDENCE Livre au ciné

Organisée par le Festival du cinéma de Brive, en coopération avec la Foire du Livre de Brive et en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Brive et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

**Objectif :** accompagner 5 cinéastes sur l'écriture d'un scénario adapté d'une œuvre littéraire.

**Candidats éligibles :** cinéastes ou scénaristes

**Projets éligibles :** projet de film de 30' à 90' adapté d'une œuvre littéraire : poème, essai, nouvelle, roman, dont les droits sont acquis.

**Agenda 2022 :** première période du **4 au 10 novembre 2022** / deuxième période du **3 au 10 avril 2023**

### Article 1 – Conditions de sélection

- Être cinéaste ou scénariste et avoir réalisé ou scénarisé au moins un court-métrage sélectionné en festival.
- Avoir acquis les droits d'adaptation de l'œuvre littéraire.
- Être disponible sur les deux périodes de la résidence.

### Article 2 – Pré-sélection

Effectuée par le Festival du cinéma de Brive, sur la base d'un dossier composé de :

- CV, photo et biographie du candidat
- Lien du/des films précédents
- Liste des sélections/distinctions des œuvres précédentes
- Note d'intention et synopsis du projet

**Le dossier doit être envoyé par mail à [infos@festivalcinemabrive.fr](mailto:infos@festivalcinemabrive.fr)**

**Date limite de réception des candidatures : lundi 19 septembre 2022**

### Article 3 – Sélection

Les projets pré-sélectionnés seront soumis à un groupe d'experts réuni par le Festival et composé d'un.e réalisateur.trice, d'un.e auteur.e, d'un.e scénariste, accompagné.e.s de 3 représentant.e.s du festival et des partenaires. Des informations complémentaires pourront être demandées aux candidats.

À l'issue des sélections, **5 candidats** seront retenus.

Ils seront informés par mail de leur sélection et devront s'engager par retour de mail à participer aux deux sessions de la résidence.

**Annnonce des sélections : lundi 3 octobre 2022**

### Article 4 – Prise en charge

- Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront pris en charge sur les 2 sessions :
  - Billet de train A/R (ville française métropolitaine/Brive)
  - Logement et repas
  - Défraiement de 500 € par session
  - À l'exclusion de toute autre dépense

### Article 5 – Programme pédagogique

Le programme de la résidence se déroulera sur 6 mois en 2 sessions avec un suivi entre les 2 sessions.

- Dès leur sélection, les stagiaires recevront un programme détaillé de la 1<sup>ère</sup> session (novembre) incluant un film à voir avant le 1<sup>er</sup> rendez-vous + lecture de l'œuvre adaptée (choisie par l'encadrant.e de la résidence).
- Les 2 sessions seront encadrées par un.e scénariste professionnel.le ayant écrit plusieurs adaptations.
- Des intervenant.e.s viendront apporter un éclairage sur le travail d'adaptation.
- Un panel de professionnels interviendra sur la dernière période de résidence : lecteur.rice de commissions, réalisateur.rice, producteur.rice, comédien.ne, sélectionneur.se de festival.

**Un programme détaillé sera adressé aux candidats sélectionnés.**

#### Contacts :

Maguy Cisterne – [mcisterne@festivalcinemabrive.fr](mailto:mcisterne@festivalcinemabrive.fr)

Déborah Blanchebarbe – [coordination@festivalcinemabrive.fr](mailto:coordination@festivalcinemabrive.fr)

